

Séance du Conseil Municipal

Du 27 janvier 2022

Jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme COUPERIER Julie, M. MILLION Julien, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, Mme BANVILLET Cécile, Mme CHAUFOR Sandrine, M. BELGARDE Joseph, M. MANNEVILLE Raphaël et M. ROCHE Denis.

Excusés : M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

Madame Le Maire fait un point sur les délibérations présent lors du dernier Conseil.

1. Point sur les travaux

- **Eglise**

Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion avec la DRAC est prévue mardi 1^{er} février, elle demande si quelqu'un souhaite s'y rendre avec elle et M. MILLON Julien, Mme HUGUET Brigitte se propose, ils se rendront donc tous les 3 au rendez-vous.

Madame le Maire explique ensuite le point fait avec ACA pour la suite des études concernant l'église. Elle indique qu'ACA a validé l'APD est déposé le permis de construire.

Le coût est de 405 097.96 € HT, soit une plus-value de 85 126.80 € HT en phase APD en décembre 2021

En 3 tranches :

1. Tranche 1 - Chevet, porche, cunettes et suivi couvertures :

Montant travaux : 246 297.02 € HT

Montant hono (ACA + SPS) : 19 254.11 HT

Soit montant total Tranche 1 : 265 551.13 € HT

Subventions 79% : 209 785.39 € HT

Part restante mairie 21% : 55 765.74 € HT

2. Tranche 2 - Façades :

Montant travaux : 148 133.48 € HT

Montant hono (ACA + SPS) : 6 388.41 € HT

Soit montant total Tranche 2 : 154 521.89 € HT

Subventions 79% : 122 072.29 € HT

Part restante mairie 21% : 32 449.60 € HT

3. Tranche 3 - Intérieurs :

Montant travaux : 95 794.25 € HT
Montant hono (ACA + SPS) : 4 161.21 € HT
Soit montant total Tranche 3 : 99 955.46 € HT
Subventions 79% : 78 964.81 € HT
Part restante mairie 21% : 20 990.65 € HT

Selon la suggestion du bureau d'architecture, Mme le maire propose que les tranches 1 et 2 soient fusionnées pour une réalisation 2023/2024

Madame le Maire explique au conseil municipal que des devis complémentaires pour l'étude de l'Eglise Saint Martin ont été transmis à la mairie :

4. Etudes et sondages décors peints chœur et porche selon devis Ets CONSERVATOIRE MURO DELL'ARTE 7 750, 00€ HT
5. Mise sous surveillance du porche par jauges numériques selon devis Ets ALPHA BTP 5 500,00 € HT
6. Sondages de la baie d'axe du Chevet (extérieurs et intérieurs) selon devis Ets GENESTE 5 468,51 € HT
7. Actualisation d'honoraires de maîtrise d'œuvre de l'APS à l'ACT sur un montant estimation APD Travaux 9 627,04 € HT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les devis transmis par ACA pour l'étude complémentaire de l'Eglise Saint Martin et l'actualisation des honoraires.

Pour ces études complémentaires :

Une demande de subvention va être adressée à l'état (DRAC), au Conseil Régional et au conseil départemental suivant tableau ci-dessous :

Etat (DRAC)	40 %	11 338,22 € HT
Conseil Régional	30 %	8 503,67 € HT
Conseil Départemental	24 %	6 802,93 € HT

Madame le Maire informe également le Conseil que la commune doit adresser une demande de dérogation au préfet du département, afin de bénéficier de plus de 80% d'aides publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

8. D'engager cette tranche d'études complémentaires,
9. De fusionner les 2 tranches de travaux prévus (tranche 1 et 2),
10. D'autoriser Mme le Maire à adresser une demande de dérogation au préfet du département, afin de bénéficier de 80% d'aides publiques
11. D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au lancement de l'opération.

- **Le Fort**

Un rendez-vous est prévu le 1^{er} février avec le SBL. Julien MILLON présente les changements envisagés sur le projet initial, pour l'instant pas plus d'évolution à voir par la suite avec ACE et la DRAC. A noter également les soucis d'approvisionnement avec le grès, que les dalles posaient pour le Fort pourront être enlevés lors des travaux de l'église, les parties privées qui sont sur le domaine communal seront reprises, et aucune place de parking ne sera attitrée, tout sera gardé.

Madame le Maire présente un tableau de financement pour faire le point sur les travaux, les dépenses et les subventions sur plusieurs années.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de souscrire un emprunt bancaire afin de financer les travaux pour la réhabilitation du Fort, mais également pour les travaux de l'église Saint Martin.

Madame le Maire, Mme Catherine VILLENEUVE et Mme Brigitte HUGUET ont étudié les propositions transmises par la Banque Populaire et par la Caisse d'épargne et font un compte rendu à l'ensemble du Conseil.

Il en ressort que la proposition de la Caisse d'épargne est la plus avantageuse pour la commune.

Madame le Maire propose d'accepter la proposition de la Caisse d'épargne : de souscrire un prêt de 140 000€ sur 10 ans, avec des échéances constantes trimestrielles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de la Caisse d'épargne,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au lancement de l'opération.

Pour terminer en ce qui concerne le Fort, une délibération est nécessaire pour l'enfouissement du réseau, c'est pourquoi :

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme - SIEG, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme SIEG – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la sur largeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 4 440,00 € H.T., soit 5 328,00 € T.T.C.

La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 5 300,00 € H.T., soit 6 360,00 €

T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.

Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Depuis le 1er janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Madame le Maire.

De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 4 440,00 € H.T., soit 5 328,00 € T.T.C.

De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG.

De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 5 300,00 € H.T. soit 6 360,00 T.T.C. et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG.

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

2. Balayage des rues

Madame Le Maire explique que la convention signée avec la SEMERAP pour le balayage des voies publiques est arrivée à échéance le 31/12/2021. Elle donne lecture de la nouvelle convention établie par la SEMERAP dans les mêmes conditions que la précédente, à savoir deux passages par an, et conclue pour une durée de 5 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la convention pour le balayage des voies publiques proposée par la SEMERAP et charge Madame Le Maire de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Les transports

Plusieurs habitants ont signalé des déconvenues pour lycéens et collégiens rentrant en bus, notamment pour ces derniers, qui ne peuvent pas prendre le bus qui ramène les collégiens de Chauriat, alors qu'il passe par CHAS, mais ne s'arrête pas.

Madame le Maire informe que la communauté de communes a transmis un tableau afin de faire remonter les dysfonctionnements, afin de remplir ce tableau, M. MILLON Julien, Mmes COUPERIER Julie et BANVILLET Cécile vont faire remonter les infos à la secrétaire de mairie afin de compléter le tableau.

Le Conseil revient sur l'accès piétons qui doit être mis en place dans les meilleurs délais afin de sécuriser au mieux, les écoliers, collégiens et promeneurs.

Madame le Maire informe également qu'une commission de mobilité aura lieu en février avec la communauté de commune pour la mise en place de mobilité/stop/covoiturage.

4. Clés des bâtiments communaux

Madame le Maire informe que trop de monde ont accès aux bâtiments communaux, sans vraiment d'autorisation. Elle propose de trouver un système qui permettrait une meilleure gestion des clés, de faire peut-être un cahier des charges pour les salles, une armoire qui ferme à clés. M. MANNEVILLE Raphael propose le principe des « Boîtes à goupilles » qui est pratiqué dans de nombreuses mairies, le principe chaque association ou personne autorisée à prendre les clés à une goupille propre à lui, quand il a besoin d'une clé il est obligé d'utiliser et de laisser sa goupille on sait du coup qui a pris la clé.

Le but étant de limiter le brassage des clés.

Un système de réservation des salles par mail pour les associations pourrait être mis en place tout comme l'élaboration d'une charte d'utilisation des locaux par les associations signées par tous les présidents d'associations. M. BELGARDE Joseph, Mme BANVILLET Cécile et Mme le Maire se proposent pour faire cette charte.

5. Diagnostic énergétique de l'école et des logements

Mme le Maire et M. MILLION explique au Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des études thermiques et que ces dernières sont financées à hauteur de 50%, afin de connaître les besoins pour les bâtiments (logements et écoles). Dès travaux doivent également envisager pour être aux normes pour l'énergie au 24 rue du Fort où se trouve Mme MOREL suite à l'étude de diagnostic.

Mme le Maire, M. MILLION et Mme HUGUET rencontreront prochaine une entreprise pour cette étude thermique.

6. Questions diverses

- Un 4^{ème} accident a eu lieu depuis le début de l'année à l'entrée du village, les véhicules venant de CHAURIAT roulent trop vite, il devient nécessaire de faire quelque chose. Il faut contacter le conseil départemental, comme c'est une route départementale afin de trouver une solution pour rendre la route moins dangereuse.
- En ce qui concerne l'état civil, il est nécessaire de demander l'autorisation aux personnes concernées pour la publication des mariages, naissance, décès et PACS. Beaucoup d'habitants demandent que ces éléments soient de nouveau publiés

La séance a été levée à 21h30